

Liste de contrôle

Débardage de bois à l'aide d'un treuil à câbles et d'un engin forestier



Les mesures de sécurité relatives à l'utilisation de treuils à câbles et d'engins de débardage sont-elles respectées dans votre entreprise?

Les accidents survenant au cours du débardage de bois provoquent en général de sévères blessures et une longue cessation d'activité pour la personne accidentée. Des engins de débardage et des treuils à câbles en parfait état ainsi qu'un personnel bien formé permettent de réduire considérablement les risques d'accidents.

Ces accidents sont dus notamment:

- à l'utilisation d'engins équipés de treuils inappropriés ou développant une force de traction insuffisante
- à la présence de personnes dans les zones dangereuses
- à une mauvaise communication

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu ☒ «non» ou ☒ «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Engin de débardage, treuil à câbles et accessoires

1	L'engin est-il équipé d'un dispositif de blocage de démarrage pour éviter toute mise en route involontaire du moteur et tout démarrage intempestif du véhicule?	☐ oui ☐ non
2	L'engin de débardage est-il équipé d'une cabine de sécurité aux normes actuelles et d'un arceau de sécurité approprié? La cabine de sécurité doit satisfaire à la norme 8082 de l'OCDE ou ISO. (cf. illustr. de la première page)	☐ oui ☐ non
3	Le conducteur de l'engin est-il protégé contre la pénétration d'objets dans la cabine de pilotage (Fig. 1)? Solutions possibles: – grille de protection arrière aux dimensions suffisantes qui protège aussi lorsque le treuil est abaissé, ou – vitre de sécurité en plastique (lexan-mangard, de 12 mm d'épaisseur au minimum).	☐ oui ☐ non
4	L'engin est-il équipé d'un marchepied approprié (hauteur correcte de la marche, propriété antidérapante) et de poignées? (Fig. 2)	☐ oui ☐ non
5	Le siège du conducteur absorbe-t-il les chocs et les vibrations et peut-il être adapté à la taille et au poids du conducteur?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
6	Est-il possible d'actionner la commande du treuil en toute sécurité (depuis la cabine ou à distance par radiocommande)?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
7	Le treuil est-il équipé d'un dispositif d'arrêt d'urgence? Lorsque le levier actionnant le treuil est desserré, le câble du treuil ne doit pas pouvoir s'enrouler ou se dérouler.	☐ oui ☐ non
8	Les câbles ainsi que les accessoires utilisés (élingues, poulies de renvoi, ceintures d'ancrage rondes, etc.) sont-ils adaptés à la force de traction du treuil et de l'engin?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
9	L'engin dispose-t-il d'un espace de rangement suffisant pour que le transport des poulies, des ceintures d'ancrage rondes, des cisailles coupe-câble et autres accessoires nécessaires s'effectue en toute sécurité? (Fig. 3)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
10	La prise de force est-elle équipée d'une protection de l'arbre de transmission, y compris d'un boîtier de protection?	☐ oui ☐ non
11	L'engin est-il équipé d'un extincteur et ce dernier est-il régulièrement vérifié?	☐ oui ☐ non
12	Les engins et les treuils à câbles fabriqués depuis 1997 que vous possédez ont-ils été livrés avec une déclaration de conformité du fabricant ou du vendeur et avec un manuel d'utilisation en français?	☐ oui ☐ en partie ☐ non



Fig. 1: la cabine protège le conducteur de l'engin contre la pénétration ou la chute d'objets, le préserve du risque d'écrasement en cas de renversement de l'engin ainsi que des influences atmosphériques.



Fig. 2: marchepied antidérapant avec une hauteur de marche correcte et des poignées.

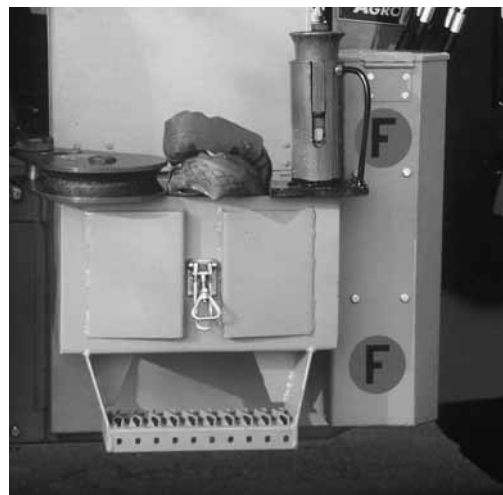


Fig. 3: le transport des accessoires se fait dans un espace de rangement suffisant pour ne pas gêner le conducteur de l'engin dans ses utilisations de l'engin (montée et descente de l'engin, trajets avec charges et à vide).

13	Les personnes qui travaillent avec l'engin et le treuil à câbles connaissent-elles les informations contenues dans le manuel d'utilisation?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
----	---	--

Les zones dangereuses autour des câbles sous tension, des charges en mouvement et des engins

14	Les zones dangereuses autour des câbles en mouvement et sous tension (particulièrement les angles des câbles) sont-elles systématiquement évitées? (Fig. 4)	☐ oui ☐ non
15	Les zones dangereuses autour des charges en mouvement (et en particulier dans la zone de pivotement) et autour de l'engin de débardage sont-elles systématiquement évitées? (Fig. 5)	☐ oui ☐ non
16	Des passagers ne sont-ils acceptés à bord de l'engin de débardage que si ce dernier dispose de sièges prévus à cet effet ou de marchepieds appropriés munis de poignées?	☐ oui ☐ non

Organisation, communication, formation

17	Est-il assuré qu'un conducteur d'engin victime d'un accident ou qu'un collègue participant au débardage puisse être secouru sans délai (présence d'une boîte à pharmacie, premiers secours, dispositif d'alarme)?	☐ oui ☐ non
18	La communication entre le conducteur de l'engin et la personne chargée de constituer les charges de bois se fait-elle par radio ou au moyen d'un langage visuel clair compris par toutes les personnes présentes? (Fig. 6)	☐ oui ☐ non
19	Le personnel est-il régulièrement formé sur le comportement sûr à adopter pendant le débardage? Thèmes importants de la formation: – les zones dangereuses – communication, langage visuel – port des équipements de protection individuelle.	☐ oui ☐ en partie ☐ non
20	Une personne responsable de l'entretien des treuils et des engins a-t-elle été désignée et est-elle formée conformément aux instructions de maintenance?	☐ oui ☐ non
21	Chaque conducteur d'engin de débardage possède-t-il le permis de conduite nécessaire?	☐ oui ☐ non

Conduite sur route (changement de lieu d'activité)

22	En cas de conduite sur route, est-ce que les dispositions contenues dans le code de la route (pare-boue de protection, rétroviseur, feux avant et arrière, clignotants, si besoin pose d'un bouclier de débardage, signalament du chargeur frontal) sont-elles toujours respectées?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
23	Les vitres, le rétroviseur, les feux avant et arrière, les clignotants sont-ils toujours dans un état de grande propreté lors de conduite sur route?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

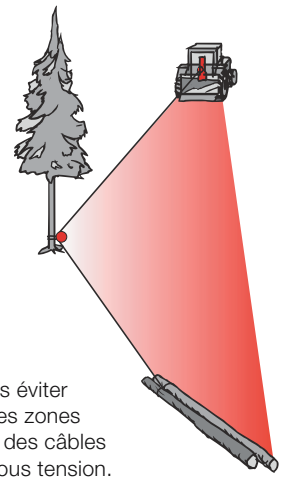


Fig. 4: il faut toujours éviter de se trouver dans les zones dangereuses autour des câbles en mouvement ou sous tension.

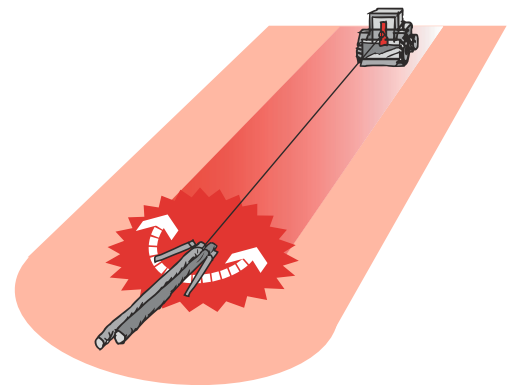


Fig. 5: il faut toujours éviter de se trouver dans les zones dangereuses autour des charges en mouvement (zone de pivotement y compris) et autour de l'engin de débardage.

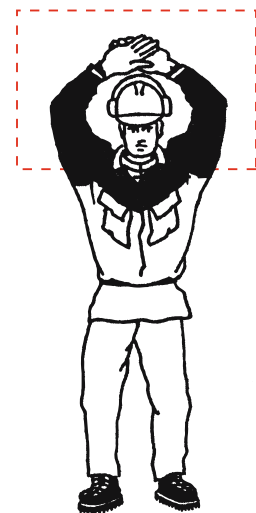


Fig. 6: tout signe incompris exige l'arrêt immédiat des opérations.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Signature:

Année de fabrication: